Marian Christiany

Aux citoyens du Rhône.

ELECTEURS,



Vieux soldat de la liberté (1), le rédacteur de la Tribune Lyonnaise, se présente aux travailleurs dont il fut toujours le défenseur et l'organe. Il vient demander d'achever, s'il est possible, à la Tribune nationale, la mission commencée par lui dans la presse en 1831, à l'Echo de la Fabrique, sous cette devise vivre en travaillant. Il a combattu par la plume comme d'autres par l'épée, et vous le savez, citoyens! le fer ne fait qu'achever l'œuvre de la parole.

Prolétaire lui-même, né en dehors de tout privilége, ennemi de tout monopole, en même temps ami de l'ordre, mais de l'ordre dans la liberté, suivant la parole de Louis Blanc; partisan de la justice, ayant consulté toutes les théories sociales sans s'asservir à aucune, le rédacteur de la Tribune a été constamment à l'avant-garde. Depuis le jour où il évoquait contre une société marâtre, le spectre de Demangeot, mort de faim (2), où il arborait le drapeau de l'égalité sociale (3), jusqu'en ces derniers jours où il esquissait les causes du malaise social pour en chercher le remède par le triomphe de la démocratie, sa foi politique n'a jamais varié. (4) Représentant du peuple il fera tout pour la faire prévaloir et pour que la révolution de 1848 produise ses fruits naturels, par une meilleure entente de l'organisation du travail, sans froisser aucun intérêt actuel.

Le premier il a formulé les bases d'une réforme judiciaire, pouvant seule permettre l'abolition de la vénalité des charges sans dommage pour les titulaires (5), en faisant cesser au profit de l'Etat l'exploitation de l'homme par l'homme. Le premier encore il a invoqué ce principe de la solidarité humaine pour venir au secours des invalides de l'industrie et assurer une retraite aux vieillards (6).

Il a constamment demandé l'émancipation de la femme dans les limites que prescrit la morale, et l'éducation égalitaire, base de la démocratie sans laquelle elle ne serait qu'un vain mot.

Liberté, égalité, fraternité, ne sont pas pour lui des dogmes nouveaux; il n'a pas attendu le 24 février pour les proclamer, et il sait qu'il ne suffira pas de les inscrire dans la constitution, mais qu'il faudra y coordonner toutes nos lois, basées jusqu'à ce jour sur l'aristocratie.

Il n'a donc pas de profession de foi à faire; elle résulte de fous ses écrits, et son passé répond de l'avenir: ce passé il l'invoque avec confiance, caril est son seul titre à vos suffrages.

marius Chastaing.

Rédacteur en chef de l'ancien Echo de la Fabrique, actuellement de la Tribune lyonnaise.

(2) Voir Echo de la fabrique, février 1852 nº 10, (3) idem, 20 mai 1852, nº 50 et suivants, (4) voir Tribune lyonnaise à partir de mai 1847. (5) Tribune prolétaire de 1834. (6) Echo de la Fabrique de 1841.

⁽⁴⁾ En 1815 alors âgé de 15 ans, nous publiàmes une reponse entièrement républicaine à Joseph Rey de Grenoble; en 1817 nous figurions dans les rangs de l'insurrection; en 1818 nous fûmes obligé d'abandonner l'étude d'avoué dans laquelle nous étions premier clerc, pour avoir insulté Louis XVIII en la personne de son portrait, qui ornait alors le greffe, et notre carrière se trouva interrompue; en 1820 nous fûmes poursuivi pour la souscription nationale avec Me Meneu, avocat; peu après nous publiàmes deux brochures en faveur de l'enseignement mutuel, attaqué par les partisans de l'obscurantisme. Inutile de citer divers mémoires judiciaires, dont celui Franquet contre Michard et Bonneau, sur l'importante question des tirelles, a eu un certain retentissement; nos discours maconniques Logos et Astrée, notre étude critique sur la loi des faillites, etc.